

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU 9 février 2017

Convocation : 3 février 2017

Date d'affichage : 16 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis à Bourgvilain, salle communale.

Commune de BOURGVILAIN :	Mme Dominique PIARD
Commune de BRANDON :	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE France :	M. Jean-François LAPALUS
Commune de CLERMAIN :	M. Michel FAUGERE
Commune de DOMPIERRE LES ORMES :	M. Michel POURCELOT M. Philippe PROST M. André DARGAUD
Commune de GERMOLLES S/GROSNE :	M. Jean-Noël CHUZEVILLE
Commune de MATOUR :	M. Thierry IGONNET Mme Marie Thérèse CHAPELIER M. Jean-Claude WAEBER Mme Catherine PARISOT
Commune de MONTAGNY S/GROSNE :	M. Jean Pierre LEROY
Commune de MONTMELARD :	M. Jean Marc MORIN
Commune de PIERRECLOS :	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Yves TRIBOULET
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE :	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX :	M. Charles BELICARD
Commune de SAINT POINT :	Mme Jocelyne BACQ
Commune de SERRIÈRES :	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES :	M. Michel MAYA M. Maurice DESROCHES M. Robert MAZOYER
Commune de TRAMBLY :	M. Jean-Paul AUBAGUE
Commune de TRIVY :	M. Bernard SEIGLE-VATTE
Commune de VEROSVRES :	M. Éric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : **27** Nombre de délégués présents : **27**

Excusé : M. Philippe HILARION

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Mme Fabienne PRUNOT

Assistaient en tant que Conseillers suppléants :

M. Jean-François LACONDEMINE (Bourgvilain), Mme Chrystèle CLEMENT (Brandon), M. Jean De WITTE (Clermain), M. Robert VILLE (Germolles S/Grosne), M. Bernard BADROUILLET (Montagny S/Grosne), M. Jacques CHORIER (Montmelard), M. Gilles PARDON (Saint Léger /la Bussière), M. Pierre-Marie DURIEZ (Saint Point), M. Thierry BERNET (Serrières), M. Bernard PERRIN (Trambly), M. Jean-Paul GIROD (Trivy), M. Jean-Pierre ARQUEY (Vérovres).

Compte - rendu du Conseil précédant de la CCMR du 12 janvier 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des délégués présents

1. Commissions Thématiques intercommunales – DELIB 2017-27

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le CGCT et notamment les articles L 2121-22 et L 5211-1 ;

Le Président indique qu'il est possible, conformément aux articles L 2121-22 et L 5211-1 du CGCT, de créer des commissions communautaires chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Il propose de créer les sept commissions thématiques communautaires suivantes : Voirie, Affaires sociales, Tourisme et lac de Saint Point, Assainissement, Economie et urbanisme, Environnement, Enfance – jeunesse, relations avec les associations, communication, culture.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de créer les sept commissions thématiques communautaires suivantes :

- Commission Voirie
- Commission Affaires sociales
- Commission Tourisme et lac de Saint Point
- Commission Assainissement
- Commission Economie et urbanisme
- Commission Enfance –jeunesse, relations avec les associations, communication, culture
- Commission Environnement

▪ **Commission VOIRIE (Président : Pierre LAPALUS) - Par commune : 1 délégué titulaire (réfèrent) - 1 délégué suppléant**

COMMUNES	NOM – PRENOM	Titulaire ou Suppléant	Adresse mail
BOURGVILAIN	LACONDEMINE Jean-François	Titulaire	jf.lacondemine@orange.fr
	BORDET Daniel	Suppléant	danielnordet71@gmail.com
BRANDON	CLEMENT Chrystèle	Titulaire	clementatc4@orange.fr
	FABRE Jean-Paul	Suppléant	marie.jp.berliere@orange.fr
LA CHAPELLE DU MONT DE France	BARRAUD Alex	Titulaire	alex.barraud@gmail.com
	DUMONT David	Suppléant	
CLERMAIN	LAFORET Jean-Pierre	Titulaire	
	DE-WITTE Jean	Suppléant	de-witte.jean@wanadoo.fr
DOMPIERRE LES ORMES	RENON Marcel	Titulaire	marcelrenon@gmail.com
	DARGAUD André	Suppléant	andre.dargaud@neuf.fr
GERMOLLES SUR GROSNE	FAYARD Marc	Titulaire	marc.fayard71@wanadoo.fr
	LACHOT Laurent	Suppléant	laurent.lachot@free.fr
MATOUR	DUMONTET Daniel	Suppléant	danieldumontet@yahoo.fr
	JUGNET Benoît	Titulaire	benoitjugnet@orange.fr
MONTAGNY SUR GROSNE	BADROUILLET Bernard	Titulaire	bernardbadrouillet@orange.fr
	PETITBROUHAUD Pascal	Suppléant	pascal.petitbrouhaud@free.fr
MONTMELARD	MORIN Jean Marc	Titulaire	jmmorin@agorespace.com
	THOMAS Thierry		thierry.thomas0425@hotmail.fr
	DUFOUR Fabien	Suppléant	faduf@hotmail.fr
PIERRECLOS	TRIBOULET Yves	Titulaire	Triboulet71960@hotmail.com
	LAPALUS Christophe	Suppléant	christophe@vinslapalus.com
ST LEGER SOUS LA BUSSIÈRE	LAPALUS Pierre	Titulaire	lapaluspierreannie@orange.fr
	Denis PARDON	Suppléant	denis.pardon0780@orange.fr
SAINT PIERRE LE VIEUX	DESBOIS Jérôme	Titulaire	mjdesbois2@wanadoo.fr
	JAFFRE Christophe	Suppléant	christophe.jaffre71@orange.fr
SAINT POINT	PARDON Eliane	Titulaire	Pas d'adresse mail
	ALFANO Patrick	Suppléant	yves-patrick.alfano@orange.fr
SERRIERES	AURAY Jean-Luc	Titulaire	mairie-serrières2@wanadoo.fr
	BESSON Fabrice	Suppléant	fabricebesson.serrieres@orange.fr
TRAMAYES	DESROCHES Maurice	Titulaire	mauricedes71@hotmail.fr
	MAZOYER Robert	Suppléant	robert.mazoyer0757@orange.fr
TRAMBLY	BALVAY Christophe	Titulaire	christophe.balvay@bbox.fr
	AUBAGUE Jean-Paul	Suppléant	jean-paul.aubague@orange.fr
TRIVY	AUPOIL Jean-Claude	Titulaire	suzanne.aupoil@orange.fr
	ROZIER Jean-Michel	Suppléant	jmisa.rozier@orange.fr
VEROSVRES	ARQUEY Jean-Pierre	Titulaire	jean-pierre.arquey@orange.fr
	BONIN Robert	Suppléant	mairie.verosvres@orange.fr

La 1^{ère} réunion de la Commission aura lieu après l'adoption du Budget.

- **Commission AFFAIRES SOCIALES (Président : Thierry IGONNET) - Par commune : 2 personnes dont la personne désignée pour CIAS**

COMMUNES	NOM – PRENOM	CIAS Ou Délégué	Adresse mail
BOURGVILAIN	PIARD Dominique	CIAS	dominiquepiard@orange.fr
	CHASSAGNE Marie-Claude	Déléguée	Pas de mail- Montangerand – 71520 BOURGVILAIN
BRANDON	MILLIAT Roger	CIAS -ext	milliatroger@orange .fr
	PRUNOT Fabienne	Déléguée	fabienne.prunot@laposte.net
LA CHAPELLE DU MONT DE France	PERRONNET Edith	CIAS -ext	edithperronnet@gmail.com
	HILARION Philippe	Délégué	contact@alphanegoce-bois.fr
CLERMAIN	FAUGERE Michel	CIAS	michel.faugere2@orange.fr
	Chantal DUFOUR	Déléguée	philippe.dufour54@wanadoo.fr
DOMPIERRE LES ORMES	POURCELOT Michel	CIAS	michelpourcelot@orange.fr
	DESROCHES Serge	Délégué	brosse-ronde@wanadoo.fr
GERMOLLES SUR GROSNE	BAUDIN Blandine	CIAS -ext	bl.baudin@gmail.com
	VILLE Robert	Délégué	robert.ville@aliceadsl.fr
MATOUR	IGONNET Thierry	CIAS	t.igonnet@laposte.net
	CHAPELIER Marie-Thérèse	Déléguée	marietherese.chapelier@yahoo.fr
MONTAGNY SUR GROSNE	LEROY Jean-Pierre	CIAS	jeanpierre.leroy@gmail.com
	BOUCAUD Renée	Déléguée	marius.boucaud@orange.fr
MONTMELARD	CHARNAY Christiane	CIAS -ext	michel.charnay@orange.fr
PIERRECLOS	DUPONT Sylvie	CIAS	dupont.jpierre@wanadoo.fr
	VECHAMBRE Marie	Déléguée	gilles.vechambre@wanadoo.fr
ST LEGER SOUS LA BUSSIERE	PARDON Gilles	CIAS	gilles.pardon@orange.fr
	DA SILVA Karen	Déléguée	lebaut.karen@orange.fr
SAINT PIERRE LE VIEUX	OSTLER Viviane	CIAS -ext	eric.ostler@orange.fr
	CLERC Brigitte	Déléguée	clerc.brigitte@orange.fr
SAINT POINT	DURIEZ Pierre-Marie	CIAS	pierremarie.duriez@hotmail.fr
	TONTHAT Annie	Déléguée	annietonthat@orange.fr
SERRIERES	BERNET Thierry	CIAS	t.bernet@sfr.fr
	HUMBERT Roselyne	Déléguée	roselynehumbert@orange.fr
TRAMAYES	FAYET Josette	CIAS -ext	jوسفayet@orange.fr
	AUCAGNE Amélie	Déléguée	
TRAMBLY	AUBAGUE Jean-Paul	CIAS	jean-paul.aubague@orange.fr
	VIVIER Christine	CIAS ext	laboriers@wanadoo.fr
TRIVY	WALLUT Chantal	CIAS -ext	chantal.wallut@gmail.fr
	VIGNERESSE Geneviève	Déléguée	gmouton@yahoo.fr
VEROSVRES	CHARVET Sylvie	CIAS -ext	jd.charvet@orange.fr
	TABOULOT Denise	Déléguée	denise.taboulot@orange.fr

- **Commission TOURISME et lac de Saint Point (Président : Thierry IGONNET) - Par commune : 2 personnes dont 1 Référent chemins PDIPR et Balades Vertes**

COMMUNES	NOM – PRENOM	Référent ou délégué	Adresse mail
BOURGVILAIN	PIARD Dominique	Titulaire	dominiquepiard@orange.fr
	CHASSAGNE Marie-Claude	Suppléant	Pas de mail- Montangerand-71520 BOURGVILAIN
BRANDON	CLEMENT Chrystèle		clementate4@orange. fr
	MALVAUX Thierry		thierrymalvaux71@hotmail.fr
LA CHAPELLE DU MONT DE France	LAPALUS Jean-François		jfra.lapalus@gmail.com
	PARIS Emmanuel		
CLERMAIN			
DOMPIERRE LES ORMES	POURCELOT Michel		michelpourcelot@orange.fr
	DESROCHES Serge		brosse-ronde@wanadoo.fr
GERMOLLES SUR GROSNE	ROBERT Ville		robert.ville@aliceadsl.fr
	AUFRANT Betty		aufrant.thierry@orange.fr
MATOUR	VOUILLON Annie		
	LEDUC Daniel	PDIPR	
MONTAGNY SUR GROSNE	NADAL Michaël		michael.nadal589@orange.fr
	BADROUILLET Bernard	PDIPR	bernardbadrouillet@orange.fr
MONTMELARD	FLEURY Laure		laure.fleury1@orange.fr
	LARUE Aurélie		davidetaurelie@orange.fr
PIERRECLOS	ROUGEOT Emmanuel		manurogeot@gmail.com
	CHARDIGNY Jacky		Chant-71@hotmail.fr

ST LEGER SOUS LA BUSSIÈRE	PARDON Gilles		gilles.pardon@orange.fr
	DA SILVA Karen		lebaut.karen@orange.fr
SAINT PIERRE LE VIEUX	DESSAIGNE Marie		marie.dessaigue@orange.fr
	CLEMENT Michel		tsampiarre@gmail.com
SAINT POINT	BACQ Jocelyne		joce.bacq@gmail.com
	DURIEZ Pierre-Marie		pierremarie.duriez@hotmail.fr
SERRIERES	RICHER Nicole		n.ruzzica@hotmail.fr
	COMBIER Jean-Michel		jeanmichelcombiere@orange.fr
TRAMAYES	BONNIN Dominique		dom.bonnin@free.fr
	STALLA Chrystèle		stalla.christele.71@orange.fr
TRAMBLAY	PERRIN Bernard	PDIPR	bernard67@gmail.com
TRIVY	PERRIER Marie-Claude		mclaudeperrier@orange.fr
	LITAUDON Stéphane		stephanelitaudon@hotmail.com
VEROSVRES	DARGAUD Nathalie	PDIPR	nathaliedargaud@wanadoo.fr
	DUFOUR Danièle		frederic.dufour354@orange.fr

3 groupes de travail : PDIPR/Balades Vertes - Offices de Tourisme - Lac de Saint Point-Lamartine

- **Commission ASSAINISSEMENT (Président : Rémy MARTINOT) - par commune : 1 délégué titulaire (référent)**

COMMUNES	NOM – PRENOM	Titulaire/suppléant	Adresse mail
BOURGVILAIN	LAMETAIRIE Gilles	Titulaire	gilles.lametairie@wanadoo.fr
	BONIN-DUFOUX Éric	Suppléant	eric.bonin-dufoux@orange.fr
BRANDON	PIEBOURG Jean	Titulaire	jean.piebourg@orange.fr
	RAVAUT Didier	Suppléant	didieravault@yahoo.fr
LA CHAPELLE DU MONT DE France	BARRAUD Alex	Titulaire	alex.barraud@gmail.com
	POULAIN Jean Claude		jeanclaude.poulain4@free.fr
CLERMAIN	DE WITTE Jean	Titulaire	de-witte.jean@wanadoo.fr
	DAUMALLE Albin		
DOMPIERRE LES ORMES	RENON Marcel	Titulaire	marcelrenon@gmail.com
	AURAY Pierre		
GERMOLLES SUR GROSNE	SANGUARD Denis	Titulaire	gaec-de-la-ronziere@orange.fr
	AUFRANT Denis		aufrant.denis@orange.fr
MATOUR	THOREUX Jean	Titulaire	jean.thoreux@orange.fr
	MICHEL Thierry	Suppléant	thierry.michel110@orange.fr
MONTAGNY SUR GROSNE	AUCANT Yann	Titulaire	yannaucant@yahoo.fr
MONTMELARD	CHORIER Jacques	Titulaire	chorier.jacques@gmail.com
PIERRECLOS	MARTINOT Rémy	Titulaire	dupont.martinot@orange.fr
	DELHOMME Yann	Suppléant	
ST LEGER SOUS LA BUSSIÈRE	REBOUX Laurent	Titulaire	laurent.reboux0406@orange.fr
	PARDON Gilles	Suppléant	gilles.pardon@orange.fr
SAINT PIERRE LE VIEUX	BELICARD Charles	Titulaire	charles.belicard@laposte.net
	TEILLERE Jérôme	Suppléant	jetbt@wanadoo.fr
SAINT POINT	ALFANO Patrick	Titulaire	yves-patrick.alfano@orange.fr
	PARDON Eliane	Suppléant	pas de mail – La Chaille – 71520 SAINT POINT
SERRIERES	BERNARD Jean-Noël	Titulaire	jean-noelbernard@orange.fr
	BERNET Thierry	Suppléant	tbernet@panier-malin.com
TRAMAYES	MAYA Michel	Titulaire	michel.maya@ENSAM.EU
	MAZOYER Robert	Suppléant	robert.mazoyer0757@orange.fr
TRAMBLAY	BALVAY Christophe	Titulaire	Christophe.balvay@bbox.fr
	AUBAGUE Jean-Paul	Suppléant	jean-paul.aubague@orange.fr
TRIVY	SEIGLE-VATTE Bernard	Titulaire	bsv71@orange.fr
	DESCAILLOT Daniel	Suppléant	daniel.descaillot@wanadoo.fr
VEROSVRES	MARTIN Éric	Titulaire	en.martin@wanadoo.fr
	ARQUEY Jean-Pierre	Suppléant	jean-pierre.arquey@orange.fr

Première Réunion de la Commission le 1^{er} mars à 18H en Mairie de Trambly avec le Cabinet SECUNDO pour faire le point sur l'Étude en cours dans le cadre de l'Appel à projet de l'Agence de l'Eau RMC et les travaux en cours et à venir.

▪ **Commission ECONOMIE - URBANISME (Président : Jean-Marc MORIN) - par commune : 1 délégué titulaire - 1 délégué suppléant**

COMMUNES	NOM – PRENOM	Titulaire Ou Suppléant	Adresse mail
BOURGVILAIN	PIARD Dominique	Titulaire	dominiquepiard@orange.fr
	TREUILLET David	Suppléant	david.treuillet@free.fr
BRANDON	CLEMENT Chrystèle	Titulaire	clementatc4@orange.fr
	FERRET Patrice	Suppléant	ferret71250@yahoo.fr
LA CHAPELLE DU MONT DE France	HILARION Philippe	Titulaire	contact@alphanegoce-bois.fr
	LAPALUS Jean-François	Suppléant	Jfra.lapalus@gmail.com
CLERMAIN	GRONDIN Géraldine	Titulaire	claman974@hotmail.fr
	FAUGERE Michel	Suppléant	michel.gaugere2@orange.fr
DOMPIERRE LES ORMES	PROST Philippe	Titulaire	Philippe.prost.71@orange.fr
GERMOLLES SUR GROSNE	SANGOUARD Christian	Titulaire	sangouardeliane@yahoo.fr
	VALLENSANT Frédéric	Suppléant	fredericvallensant@orange.fr
MATOUR	DUMONTET D.	Urbanisme	danieldumontet@yahoo.fr
	MICHEL Thierry	Economie	thierry.michel10@orange.fr
	IGONNET Thierry	Suppléant	t.igonnet@laposte.net
MONTAGNY SUR GROSNE	LEROY Jean-Pierre	Titulaire	jeanpierre.leroy@gmail.com
	BOUCAUD Renée	Suppléant	marius.boucaud@orange.fr
MONTMELARD	MORIN Jean-Marc	Titulaire	jmmorin@agoespace.com
	GELIN Lionel	Suppléant	lionel.gelin@neuf.fr
PIERRECLOS	DUROUSSAY Jean-Luc	Titulaire	domainecoteauxdesmargots@wanadoo.fr
	MANSIAT Daniel	Suppléant	mansiat.daniel@wanadoo.fr
ST LEGER SOUS LA BUSSIERE	PARDON Denis	Titulaire	denis.pardon0780@orange.fr
	LAPALUS Pierre	Suppléant	lapaluspierreannie@orange.fr
SAINT PIERRE LE VIEUX	BELICARD Charles	Urbanisme	charles.belicard@laposte.net
	TEILLERE Jérôme	Economie	jetbt@wanadoo.fr
	DESBOIS Jérôme	Economie	mjdesbois2@wanadoo.fr
SAINT POINT	DE VRIES Albert	Titulaire	albert.devries@lagrost.fr
	DURIEZ Pierre Marie	Suppléant	Pierremarie.duriez@hotmail.fr
SERRIERES	BERNARD Jean-Noël	Titulaire	jean-noelbernard@orange.fr
	BERNET Thierry	Suppléant	t.bernet@sfr.fr
TRAMAYES	DESROCHES Maurice	Titulaire	mauricedes71@hotmail.fr
	MAYA Michel	Suppléant	michel.maya@ENSAM.EU
TRAMBLY	AUBAGUE Jean-Paul	Titulaire	jean-paul.aubague@orange.fr
TRIVY	GIROD Jean-Paul	Titulaire	jpgirod001@gmail.com
	VIGNERESSE Geneviève	Suppléant	gmouton@yahoo.fr
VEROSVRES	ARQUEY Jean-Pierre	Economie et urbanisme	jean-pierre.arquey@orange.fr
	CABATON Lionel	Economie	lionel.cabatton@wanadoo.fr
	MARTIN Eric	Economie et urbanisme	en.martin@wanadoo.fr

Economie = Point sur les zones d'activités du territoire suite à la loi NOTRe - Travail avec Philippe CHARMONT du Pays Sud Bourgogne qui assure la promotion économique pour les Communautés adhérentes.

Urbanisme : Suivi du PLUi de l'ex CC du Mâconnais Charolais – Autorisations d'Urbanisme à l'échelle du nouveau territoire.

▪ **Commission ENFANCE – JEUNESSE – Relations avec les Associations, Sports et Culture – Communication (Président : Michel POURCELOT) - par commune : 1 délégué titulaire**

COMMUNES	NOM – PRENOM	Adresse mail
BOURGVILAIN	CROZET Colette PICHON Mikaël (suppléant)	pas d'adresse mail, Le Bourg, 71520 Bourgvilain mikaelpichon@hotmail.com (suppléant)
BRANDON	TIXIER Jean-Paul PRUNOT Fabienne	jean-paul.tixier@sfr.fr fabienne.prunot@laposte.net
LA CHAPELLE DU MONT DE France	DUMONT David	daviddumont32@sfr.fr
CLERMAIN	PERCHE Christophe DUSSAUGE Jean-Noël	christopheperche71@gmail.com bounos@orange.fr
DOMPIERRE LES ORMES	POURCELOT Michel	michelpourcelot@orange.fr
GERMOLLES SUR GROSNE	RABOT Jeannine AUFRANT Betty	Pas de mail aufrant.thierry@orange.fr
MATOUR	WAEBER Jean Claude	jcwaeber@orange.fr
MONTAGNY SUR GROSNE	LEROY Jean-Pierre LAVOINE TALMARD Stéphane	jeanpierre.leroy@gmail.com steph.lavoine@hotmail.fr
MONTMELARD	FLEURY Laure LARUE Aurélie	laure.fleury1@orange.fr davidetaurelie@orange.fr
PIERRECLOS	Sylvie DUPONT	dupont.jpierre@wanadoo.fr

	Catherine PEGON Marie VECHAMBRE Emmanuel ROUGEOT	clerypegon@hotmail.fr gilles.vechambre@wanadoo.fr manurougeot@gmail.com
ST LEGER SOUS LA BUSSIERE	SARRAZIN Nathalie PARDON Gilles	yvessarrazin@sfr.fr gilles.pardon@orange.fr
SAINT PIERRE LE VIEUX	CLERC Brigitte PERRET Jean-Luc	clerc.brigitte@orange.fr perret.jean-luc@wibox.fr
SAINT POINT	MORIN Sylvie	sylmorin@wanadoo.fr
SERRIERES	HUMBERT Roselyne FERRET Josiane	roselynehumbert@orange.fr josianeferret@orange.fr
TRAMAYES	CHUZEVILLE Cécile STALLA Christèle	cecile.chuzeville@gmail.com stalla.christele.71@orange.fr
TRAMBLY	VIVIER Christine	laboriers@wanadoo.fr
TRIVY	WALLUT Chantal BIDAUT Delphine	chantalwallut@gmail.fr delphinebidault@yahoo.fr
VEROSVRES	CHARVET Sylvie PINON Valérie	jd.charvet@orange.fr valerie.pinon@orange.fr

Micro crèches : travail pour justifier à la CAF les demandes de création

- **Commission ENVIRONNEMENT (Président : Michel MAYA) - par commune : au moins 1 délégué**

COMMUNES	NOM – PRENOM	Titulaire ou Suppléant	Adresse mail
BOURGVILAIN	PIARD Dominique	Titulaire	dominiqpiard@orange.fr
	LAMETAIRIE Gilles	Suppléant	gilles.lametairie@wanadoo.fr
BRANDON	MILLIAT Roger	Titulaire	milliatroger@orange.fr
	MALVAUX Thierry	Suppléant	thierrymalvaux71@hotmail.fr
LA CHAPELLE DU MONT DE France	VIGNERESSE Jacques	Titulaire	jvigneresse@gmail.com
	LASSARAT Michel	Suppléant	lassarat.michel@orange.fr
CLERMAIN	DAUMALLE Albin	Titulaire	
	GRONDIN Géraldine	Suppléant	claman974@hotmail.fr
DOMPIERRE LES ORMES	DARGAUD André	Titulaire	andre.dargaud@neuf.fr
	RENON Marcel	Suppléant	marcelrenon@gmail.com
GERMOLLES SUR GROSNE	CHUZEVILLE Jean-Noël	Titulaire	jeannoel.chuzeville@wanadoo.fr
	JOSEPH Hervé	Suppléant	herve.joseph@mfr.asso.fr
MATOUR	IGONNET Thierry	Titulaire	t.igonnet@laposte.net
	MICHEL Thierry	Suppléant	thierry.michel110@orange.fr
MONTAGNY SUR GROSNE	Yann AUCANT	Titulaire	yannaucant@yahoo.fr
	Bernard BADROUILLET	Suppléant	bernardbadrouillet@orange.fr
MONTMELARD	MORIN Jean Marc	Titulaire	jmmorin@agorespace.com
	CHORIER Jacques	Suppléant	chorier.jacques@gmail.com
PIERRECLOS	TRIBOULET Yves	Titulaire	triboulet71960@hotmail.com
	AUCOIN Valérie	Suppléant	valerieaucoin@wanadoo.fr
ST LEGER SOUS LA BUSSIERE	CLOIX Jean-Charles	Titulaire	jean-charles.cloix@antedis.com
	PARDON Gilles	Suppléant	gilles.pardon@orange.fr
SAINT PIERRE LE VIEUX	TEILLERE Jérôme	Titulaire	jetbt@wanadoo.fr
	CLEMENT Michel	Suppléant	tsampiarre@gmail.com
SAINT POINT	MORIN Sylvie	Titulaire	sylmorin@wanadoo.fr
	BACQ Jocelyne	Suppléant	joce.bacq@gmail.com
SERRIERES	BERNARD Jean-Noël	Titulaire	jean-noelbernard@orange.fr
TRAMAYES	MAYA Michel	Titulaire	michel.maya@ENSAM.EU
	MAZOYER Robert	Suppléant	robert.mazoyer0757@orange.fr
TRAMBLY	BESSON Jean-Pierre	Titulaire	jeanpierre.besson70@wanadoo.fr
TRIVY	DARGAUD Jean-Luc	Titulaire	Jeanlucdargaud71@sfr.fr
	ROZIER Jean-Michel	Suppléant	Jimisa.rozier@orange.fr
VEROSVRES	BONIN Robert	Titulaire	mairie.verosvres@orange.fr
	MAZILLE Alain		mazillealain@orange.fr

Michel MAYA indique que toutes les volontés sont les bienvenues.

2. Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) – DELIB 2017-21

Suite à l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016, le Président rappelle que la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) a remplacé le 1^{er} janvier 2017 les Communautés de communes de Matour et sa Région (CCMR) et du Mâconnais Charolais (CCMC).

Le Président expose que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire, depuis le 1^{er} janvier 2012, la création par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID), composée de 11 membres : le président de l'EPCI et 10 commissaires titulaires.

Le Président indique que cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- **participe à la désignation** des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- **donne un avis** sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Le Président précise que l'organe délibérant de la Communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer une commission intercommunale des impôts directs (CIID) ;
- **PROPOSE**, suite à consultation des communes membres, la liste de membres potentiels ci-joints.

3. Délégués au Comité de rivière en charge du suivi du contrat de rivière Grosne – DELIB 2017-22

Le Président rappelle que la Communauté de communes, qui est implantée sur trois bassins versants différents la Grosne, l'Arconce et la Petite Grosne, dispose de la compétence statutaire **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations**, dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'environnement (GEMAPI).

Le Président expose qu'en ce qui concerne le bassin versant de la Grosne, un comité de rivière, constitué de trois collègues, chargé de participer à titre consultatif aux travaux d'élaboration du contrat de rivière et au suivi de l'exécution des opérations inscrites dans ce contrat de rivière, a été constitué par arrêté préfectoral n° 08-01722 du 16 avril 2008.

En application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral, il appartient au Conseil Communautaire d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes auprès de ce comité de rivière.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré :

- **ELIT** à bulletin secret les délégués au comité de rivière chargé du suivi du contrat de rivière Grosne suivants.

<u>Délégué titulaire</u>	<u>Délégué suppléant</u>
MAYA Michel	IGONNET Thierry

4. Délégués au Syndicat Mixte Arconce et Affluents (S.M.A.A.) – DELIB 2017-23

Le Président expose que les communes de Montmelard et Vérosvres sont adhérentes au Syndicat Mixte de l'Arconce et ses Affluents créé par arrêté préfectoral n° 08/01620.2.1 du 9 avril 2008.

Le Président rappelle que l'article L 5214-21 du CGCT indique que la Communauté de communes est substituée, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, aux communes qui en sont membres lorsqu'elles sont groupées avec des communes extérieures à la Communauté dans un syndicat ou un syndicat mixte.

Le Président précise que l'article 5 des statuts du SMAA indique que le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des EPCI ou des communes adhérentes, à raison de : « **autant de délégués titulaires que de communes du bassin versant de l'Arconce, plus un et autant de délégués suppléants que de délégués titulaires** ».

Aussi, en application de l'article 5 des statuts du SMAA et de l'article L 5214.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient donc au Conseil Communautaire d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants auprès de ce Syndicat mixte.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré :

- **ELIT** à bulletin secret les délégués au Syndicat Mixte de l'Arconce et de ses affluents suivants :

<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
MAYA Michel	CHORIER Jacques
DUFOUR Danièle	THOMAS Thierry
MAZILLE Alain	BONIN Robert

5. Syndicat Mixte de l'Arconce et de ses Affluents (SMAA) – modification statutaire compétence GEMAPI – DELIB 2017-25

Le Président rappelle que la Communauté de communes :

- est implantée sur trois bassins versants différents : la Grosne, l'Arconce et la Petite Grosne ;
- dispose de la compétence statutaire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'environnement (GEMAPI) ;
- est substituée, pour les compétences qu'elle exerce, aux communes de Montmelard et Vérosvres qui sont adhérentes au Syndicat Mixte de l'Arconce et ses Affluents (SMAA).

Le Président indique que la Communauté de communes est consultée sur le projet de modification statutaire par lequel le SMAA souhaite adopter en son article 2 la compétence GEMAPI.

Après s'être étonné que la Communauté de communes n'ait pas été consultée préalablement par le SMAA à cette demande susceptible d'entraîner le transfert de la compétence communautaire GEMAPI, Thierry IGONNET rappelle que la Communauté de communes est déjà associée à une étude de préfiguration de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Grosne qui concerne le plus grand nombre des communes membres de la CC SCMB. Il indique que seule une décision « en toute connaissance de cause » peut être envisagée sauf à ce que la CC SCMB renonce par avance à exercer une compétence que le législateur vient de créer pour la voir exercer par l'Intercommunalité.

La Communauté de communes étant implantée sur les 3 bassins versants de la Grosne, l'Arconce et la Petite Grosne, **une cohérence effective de la compétence communautaire GEMAPI est d'autant plus indispensable que la Communauté de communes mène une réflexion au niveau du territoire sur les compétences eau et assainissement dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau RMC.**

Il est donc proposé de continuer à exercer au niveau communautaire la compétence GEMAPI et de voter contre la modification de l'article 2 des statuts du SMAA et le transfert de cette compétence au SMAA.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- **CONTINUER d'exercer au niveau communautaire la compétence GEMAPI**
- **VOTER CONTRE la modification de l'article 2 des statuts du SMAA et le transfert de la compétence communautaire GEMAPI au SMAA.**

6. Délégués au SIVOM du bassin versant de la Petite Grosne – DELIB 2017 - 24

Le Président expose que les communes de Pierreclos et Serrières sont adhérentes au SIVOM du bassin versant de la Petite Grosne créé par arrêté préfectoral n° 2016 du 15 septembre 1986.

Le Président rappelle que l'article L 5214-21 du CGCT indique que la Communauté de communes est substituée, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, aux communes qui en sont membres lorsqu'elles sont groupées avec des communes extérieures à la Communauté dans un syndicat ou un syndicat mixte.

Aussi, en application de l'article 3 des statuts du SIVOM et de l'article L 5214.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient donc au Conseil Communautaire d'élire 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants auprès de ce Syndicat.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, par vote à bulletin secret :

- **ELIT les délégués au SIVOM du bassin versant de la Petite Grosne suivants :**

<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
TRIBOULET Yves	IGONNET Thierry
MAYA Michel	DELHOMME Yann
BERNARD Jean-Noël	BESSION Fabrice (Pierreclos)
MARTINOT Rémy	BESSION Fabrice (Serrières)

7. PROGRAMME DE REHABILITATION DES ANC Aide complémentaire Communautaire – DELIB 2017-26

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (dite loi NOTRe), notamment son article 35 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 en date du 15 décembre 2016 ;

Vu les articles L 2224-8-III et L 5214-16 du CGCT relatif à la compétence assainissement ;

Vu l'article L 5211-41-3 du CGCT qui énonce que les contrats en cours sont exécutés dans les conditions initiales jusqu'à leur échéance.

Suite à l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016, le Président rappelle que les Communautés de communes de Matour et sa Région (CCMR) et du Mâconnais Charolais (CCMC) ont fusionné au 1^{er} janvier 2017 pour constituer la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB).

Se substituant aux précédentes, la CC SCMB dispose de la compétence statutaire assainissement fixée aux articles L. 5214-16 et L.5214-23-1 du CGCT.

Le Président demande à Thierry IGONNET, 1^{er} Vice-président de présenter le dossier.

Thierry IGONNET expose que :

- la Communauté de Communes exerce la compétence statutaire assainissement non collectif telle que définie à l'article L 2224-8-III du CGCT qui précise que les collectivités « *peuvent assurer, avec l'accord écrit du propriétaire, les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrits dans le document de contrôle* ».

- L'Agence de l'Eau RMC apporte une aide de 3 000,00 € par réhabilitation à la Communauté de communes, qui se porte mandataire des particuliers pour percevoir et leur reverser l'aide de l'Agence ; les particuliers étant alors maîtres d'ouvrage des travaux et une convention de mandat est passée entre l'Agence et la Collectivité ;

- L'Agence de l'Eau RMC et l'ex CCMR avait signé une convention pour avancer ensemble un programme volontaire de réhabilitation minimal de 50 installations d'Assainissement Non Collectif. Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau RMC a confirmé le 10 décembre 2015 une aide de 162 500 € pour l'avancement de ce programme.

- L'ex CCMR apportait aux propriétaires d'habitations du territoire non raccordées au réseau collectif dans le cadre du programme communautaire de réhabilitation des installations d'ANC une aide financière complémentaire à celle de l'Agence, de 10% d'un montant de travaux plafonnés à 10 000 € TTC

Thierry IGONNET précise que la convention signée entre l'Agence de l'Eau RMC et l'ex CCMR est exécutée dans ses conditions initiales jusqu'à son échéance du 31 décembre 2017, conformément à l'article L 5211-41-3 du CGCT et indique que l'Agence de l'Eau a été sollicitée, avant la fusion le 23 novembre 2016, pour élargir aux 7 communes de l'ex CCMC le programme de réhabilitation signé pour l'ex CCMR. Il propose en conséquence de reconduire l'aide communautaire complémentaire à celle de l'agence de l'Eau RMC, de 10% d'un montant de travaux plafonnés à 10 000 € TTC ;

Le Conseil de Communauté, après avoir ouï l'exposé et délibéré, à l'unanimité :

⇒ **DECIDE** d'apporter aux propriétaires d'habitations du territoire non raccordées au réseau collectif dans le cadre du programme communautaire de réhabilitation des installations d'ANC une aide financière complémentaire à celle de l'agence de l'Eau RMC, de 10% d'un montant de travaux plafonnés à 10 000 € TTC ;

⇒ **PRECISE** que cette aide communautaire complémentaire à celle de l'Agence de l'Eau est limitée à la durée de la convention passée avec cet Etablissement public et pourra être modifiée lors des exercices budgétaires suivants en fonction du nombre de dossiers subventionnables ;

⇒ **DIT** que les crédits seront inscrits à l'article 658 du budget assainissement ;

⇒ **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en place de cette aide dans le cadre du programme communautaire de réhabilitation des installations d'ANC.

8. CLIC du Clunisois – renouvellement de l'adhésion

Le Président rappelle que la CCMR et la CCMC adhéraient au CLIC du Clunisois, ce qui représente une cotisation globale annuelle de 21 000 € pour la CC SCMB.

Le dossier est reporté à un prochain Conseil et sera d'abord étudié en Commission des affaires sociales.

9. Adhésion à l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire (ATD 71) = DELIB 2017-28

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Conseil départemental de Saône-et-Loire en date du 9 avril 2009 proposant la création d'une Agence Technique Départementale sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 15 octobre 2009 et modifiés par l'Assemblée générale Extraordinaire du 29 novembre 2010, notamment l'article 5 selon lequel : « Toute commune, tout EPCI de Saône-et-Loire ou toute autre personne morale de droit public ou privé peut demander son adhésion à l'Agence. Elle délibère dans ce sens. Les présents statuts sont approuvés par délibération de l'organe compétent de la personne morale demandeuse. »,

Vu le règlement intérieur des adhérents approuvé par la délibération n°2009-05 du Conseil d'administration de l'Agence du 10 décembre 2009, et modifié par les Conseils d'administration des 5 décembre 2012 et 5 décembre 2013.

Le Président expose que la Communauté de communes de Matour et sa région est engagée depuis 2013 dans la démarche « Territoire à Energie Positive ».

Le Président indique que les Communautés de communes de Matour et sa Région (CCMR) et du Mâconnais Charolais (CCMC) adhéraient à l'Agence Technique Départementale (ATD71) en formule Base + Option. Il propose d'adhérer pour la CC SCMB dans les mêmes conditions.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'adhérer** à l'Agence Technique Départementale pour une assistance à maîtrise d'ouvrage :
 - en phase pré-opérationnelle de base
 - et en phase opérationnelle en souscrivant à l'option complémentaire,
- **APPROUVE** les statuts de l'Agence et le règlement intérieur des adhérents ;
- **DESIGNE** M. Jean-Paul AUBAGUE comme son représentant titulaire à l'Agence, et M. Michel MAYA, comme son représentant suppléant ;
- **APPROUVE** le versement des cotisations correspondantes fixées fixée par l'Assemblée générale en application de l'article 11 des statuts ;
- **PREND ACTE** des conditions de retrait de l'Agence et de l'option fixée à l'article 6 des statuts ;
- **DONNE POUVOIR** au Président pour instruire ce dossier et signer tout acte et document administratif nécessaire.

10. Adhésion au CNAS - DELIB 2017-34

Vu les articles 70 et 71 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique ;

Vu l'article 25 de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territorial.

Le Président expose l'intérêt pour la Communauté de communes de bénéficier de prestations sociales pour son personnel. Il précise que l'ex CCMR et l'ex SIVU enfance et jeunesse de la Haute Grosne adhéraient au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Après avoir présenté le règlement du CNAS qui fixe les différentes prestations avec leurs conditions d'attribution et leurs montants, le Président propose d'adhérer à cette association loi 1901 à but non lucratif créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé à Guyancourt (78), qui propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèque réduction...) qu'il fait évoluer chaque année.

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre en place une Action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS ;
- **ACCEPTE** en conséquence de verser au CNAS, une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant : (nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur les listes) x (la cotisation par bénéficiaires actifs)
- **DESIGNE** Michel POURCELOT -Vice-président comme délégué pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.
- **DESIGNE** Edith LEGRAND comme correspondante du CNAS.

11. Attribution de Compensation (AC) de Taxe Professionnelle provisoire - DELIB 2017-33

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5214-23-1 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1609 quinquies CIII et 1609 nonies C ;

Vu la délibération n° 2017-12 du 12 janvier 2017.

Le Président expose que l'Attribution de Compensation (AC) est une dépense obligatoire pour les Communauté de communes à Fiscalité Professionnel unique (FPU) comme la CC SCMB. Cette AC est versée chaque année aux membres du groupement pour garantir l'équilibre du budget communal à la suite des transferts de recettes et de charges à la Communauté de communes, ou de leur rétrocession par la communauté de communes aux communes. Son montant est donc évolutif et doit être révisé à chaque nouveau transfert ou rétrocession, il peut être positif ou négatif.

Dans les communautés de communes à FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), les transferts de charges doivent obligatoirement faire l'objet d'une évaluation par une Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges (CLETC), créée entre la Communauté de communes et ses communes membres (article 1609 nonies C-IV.2 du CGI).

Le Président précise que l'article 183 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet au Conseil Communautaire de fixer librement le montant de l'Attribution de Compensation et les conditions de sa révision, en tenant compte du rapport de la CLETC.

Indiquant que la CLETC s'est réunie le 2 février dernier, le Président propose d'approuver son rapport, le calcul de l'Attribution de compensation provisoire selon le tableau joint à la présente délibération, et de valider le paiement de cette Attribution de Compensation par trimestre. Il précise que, si le rapport de la CLETC est approuvé à l'unanimité du Conseil communautaire, il n'est pas nécessaire de le faire approuver par les Conseils municipaux.

Le Président précise que l'Attribution de Compensation provisoire a été notifiée à chaque commune de la Communauté avant le 15 février.

- Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**
- ⇒ **APPROUVE le rapport de la CLETC** et le montant des Attributions de compensation provisoire déterminé par la CLETC le 2 février 2017 selon le tableau joint à la présente délibération ;
 - ⇒ **NOTE** que l'Attribution de compensation provisoire a été notifiée aux communes de la Communauté avant le 15 février 2017 conformément à la loi ;
 - ⇒ **DIT** que l'attribution de compensation sera versée trimestriellement.

12. CONTRAT DE RURALITÉ – DELIB 2017-38

Le Président expose que le contrat de ruralité lancé par Monsieur Jean-Michel Baylet, Ministre de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, lors du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 à Privas, est un nouveau **dispositif de soutien de l'Etat aux territoires ruraux**. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra départementale, fédérant les partenaires institutionnels, économiques, associatifs autour d'un projet de territoire. Ce contrat, qui sera **conclu jusqu'à fin 2020** avec une possibilité de révision, doit obligatoirement traiter des thématiques suivantes :

- Accessibilité aux services et aux soins
- Développement de l'attractivité (économie, tourisme, numérique, téléphonie mobile...)
- Redynamisation des bourgs centres, soutien au commerce de proximité
- Mobilités
- Transition écologique
- Cohésion sociale

Le contrat de ruralité prévoit la valorisation de lignes budgétaires de droit commun et la mobilisation de crédits spécifiques de l'Etat et en particulier du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL), du Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), dont les modalités de programmation financière sont renégociées chaque année. Le projet de contrat de ruralité du Pays Sud Bourgogne s'articulera autour de fiches actions portant sur les thématiques précitées.

Les Communautés de communes membres du Pays seront signataires du contrat.

D'autres partenaires seront sollicités pour participer à ce contrat :

- Le Conseil départemental,
- Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Saône-et-Loire,
- La Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire,
- L'Agence Régionale de Santé,
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,
- Pôle emploi,
- La direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le contrat de ruralité.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE le Président à s'engager** dans la démarche visant la rédaction d'un contrat de ruralité et l'autorise à signer ce document avec les partenaires concernés

13. TABLEAU DES EFFECTIFS 2017 - DELIB 2017-36

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-1999 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emploi des attachés ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs ;

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés.

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 relatif à création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1^{er} janvier 2017 ;

Le Président expose que la création de la Communauté de communes, suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017, nécessite la création et la suppression de plusieurs postes.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

⇒ **D'ADOPTER** le tableau des effectifs 2017 de la Communauté de communes ci-joint.

⇒ **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget général de la collectivité, au chapitre 012.

14. DELIBERATION FIXANT LES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE – DELIB 2017-37

Le Président expose :

⇒ Que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifie la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires, notamment son article 49 ;

⇒ Qu'il appartient, désormais, à l'assemblée délibérante, après avis du Comité technique paritaire, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade ;

⇒ Que ce taux peut varier de 0 à 100% et concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis de principe du CTP du Centre de gestion de Saône et Loire rendu le 30 mars 2007,

Le Président propose à l'assemblée de fixer le taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit :

⇒ Le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur est fixé à : **100%**.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** que le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur est fixé à : **100%**.

➤ **DONNE POUVOIRS** au Président pour signer tout acte correspondant

15. Lac de Saint-Point Lamartine – tarifs pêche 2017 – DELIB 2017-35

Le Président indique que le lac de Saint-Point Lamartine bénéficie d'un droit de pêche et propose d'appliquer à compter du 1^{er} mars 2017 les tarifs suivants :

- CARTES DE PECHES ANNUELLES adultes : tarif unique de **60€ TTC** pour l'année ;
- CARTES DE PECHES ANNUELLES pour les adolescents de moins de 16 ans au 1^{er} janvier : tarif unique de **16€ TTC** pour l'année ;
- CARTES DE PECHES JOURNALIERES : tarif unique de **7 € TTC** pour la journée ;
- CARTES DE PECHES DE NUIT : tarif unique de **18€ TTC** pour 24h
- CARTES DE PECHES CAMPEURS et RESIDENTS HLL : tarif unique de **15€ TTC** pour la semaine.

Le Président propose d'appliquer le règlement de pêche ci-joint.

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'appliquer à compter du 1^{er} mars 2017 les tarifs suivants :

- CARTES DE PECHES ANNUELLES adultes : tarif unique de **60€ TTC** pour l'année ;
- CARTES DE PECHES ANNUELLES pour les adolescents de moins de 16 ans au 1^{er} janvier : tarif unique de **16€ TTC** pour l'année ;
- CARTES DE PECHES JOURNALIERES : tarif unique de **7 € TTC** pour la journée ;
- CARTES DE PECHES DE NUIT : tarif unique de **18€ TTC** pour 24h

- **CARTES DE PECHE CAMPEURS et RESIDENTS HLL** : tarif unique de **15€ TTC** pour la semaine.
- **DECIDE d'appliquer le règlement de pêche** ci-joint
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte et document administratif nécessaire à l'avancement de ce dossier.

16. Actualisation du SIG communautaire avec intégration des communes de l'ex CCMC

Le Président présente la proposition de l'entreprise SIRAP SA à Romans (26100) d'actualisation, pour un coût de 15KEHT, du Système d'Information Géographique (SIG) en intégrant les 7 communes de l'ex CCMC et en permettant le traitement des DICT. Le SIG communautaire créé en 2004, est accessible sur le site Internet scmb71.com en accès libre au particulier et en accès restreint au élus et agents des communes membres.

Le Conseil valide la proposition de SIRAP SA dont le financement sera intégré à l'étude réalisée par SECUNDO dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau RMC.

17. Maintenance des défibrillateurs communautaires

Le Président expose qu'il convient de renouveler le contrat d'entretien signé par l'ex CCMC pour les 7 défibrillateurs communautaires et de signer un contrat pour assurer l'entretien des 11 défibrillateurs achetés par l'ex CCMR.

Le Conseil communautaire donne pouvoirs au Président pour avancer ce dossier dès que possible.

Réunion PLUi de l'ex CCMC : jeudi 16 février, mardi 7 et 14 mars prochain à 14h en Mairie de Pierreclos

Réunion du CLUB PLUi Bourgogne Franche Comté : Mardi 28 mars prochain au LAB71 à Dompierre les Ormes de 9H30 à 17H

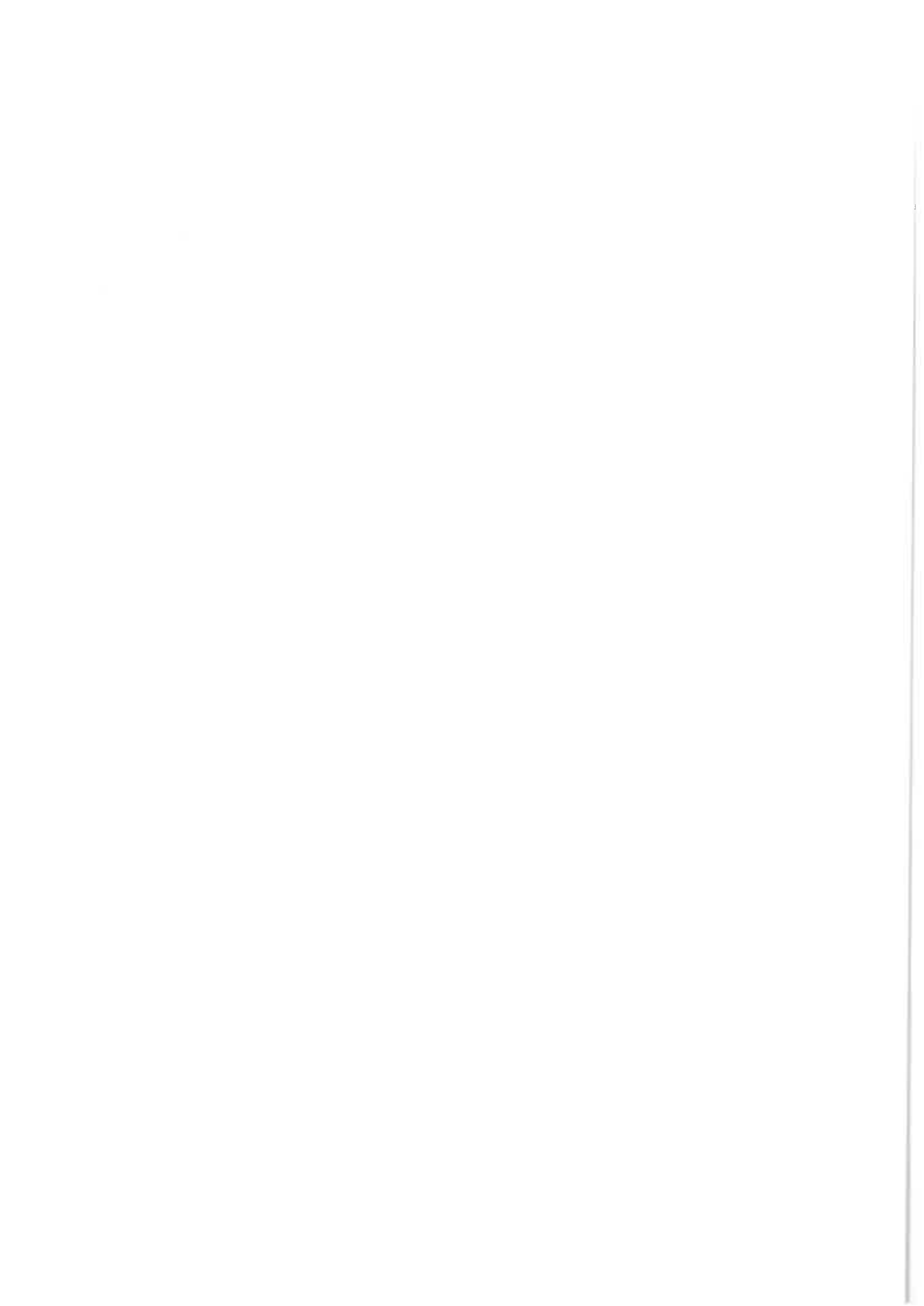
Réunion du Bureau communautaire : jeudi 16 mars prochain en Mairie de Trambly à 18h

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : jeudi 23 mars prochain en Mairie de Matour à 18h

Conseil communautaire jeudi 30 mars 2017 à 20h salle communale de La Chapelle du Mont de France – examen des Budgets Primitifs

**Le Conseil communautaire se réunira jeudi 2 mars 2017
à 20h00
Salle communale de BRANDON**

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h15



Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle 2017 - échéances trimestrielles

Communes	A.C. Total	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	observation
BOURGVILAIN	-2 287,00	-571,75	-571,75	-571,75	-571,75	à verser par la Commune
BRANDON	-21 135,00	-5 283,75	-5 283,75	-5 283,75	-5 283,75	à verser par la Commune
LA CHAPELLE DU MT DE F	-12 317,00	-3 079,25	-3 079,25	-3 079,25	-3 079,25	à verser par la Commune
CLERMAIN	219,00	54,75	54,75	54,75	54,75	versée par la Com Com à la Commune
DOMPIERRE LES ORMES	-2 140,00	-535,00	-535,00	-535,00	-535,00	à verser par la Commune
GERMOLLES S/GROSNE	-2 027,00	-506,75	-506,75	-506,75	-506,75	à verser par la Commune
MATOUR	153 150,00	38 287,50	38 287,50	38 287,50	38 287,50	versée par la Com Com à la Commune
MONTAGNY SUR GROSNE	-7 861,00	-1 965,25	-1 965,25	-1 965,25	-1 965,25	à verser par la Commune
MONTMELARD	-14 309,00	-3 577,25	-3 577,25	-3 577,25	-3 577,25	à verser par la Commune
PIERRECLOS	138 587,00	34 646,75	34 646,75	34 646,75	34 646,75	versée par la Com Com à la Commune
SAINTE LEGER/LA BUSSIÈRE	-2 754,00	-688,50	-688,50	-688,50	-688,50	à verser par la Commune
SAINTE PIERRE LE VIEUX	-24 800,00	-6 200,00	-6 200,00	-6 200,00	-6 200,00	à verser par la Commune
SAINTE POINT	-6 114,00	-1 528,50	-1 528,50	-1 528,50	-1 528,50	à verser par la Commune
SERRIÈRES	149,00	37,25	37,25	37,25	37,25	versée par la Com Com à la Commune
TRAMAYES	-9 115,00	-2 278,75	-2 278,75	-2 278,75	-2 278,75	à verser par la Commune
TRAMBLY	27 249,00	6 812,25	6 812,25	6 812,25	6 812,25	versée par la Com Com à la Commune
TRIVY	-17 761,00	-4 440,25	-4 440,25	-4 440,25	-4 440,25	à verser par la Commune
VEROSVRES	24 159,00	6 039,75	6 039,75	6 039,75	6 039,75	versée par la Com Com à la Commune
TOTAUX	220 893,00	55 223,25	55 223,25	55 223,25	55 223,25	

A Trambly, le 9 février 2017
le Président
Jean-Paul AUBAGUE

Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier

entre Charolais et Mâconnais

Maire 71520 TRAMBLAY

Tel: 03 85 50 26 45 scmb71@orange.fr

www.scmb71.com

Tableau des effectifs arrêtés au 01/01/2017 Approuvé par Conseil Communautaire du 9 février 2017

Titulaires	Grades	Catégories	Tps de travail	Postes créés	Postes pourvus
Service Général	Attaché	A	35 H	1	1
	Rédacteur Pal 1ère CI	B	35H	1	1
Service Enfance Jeunesse	Adjoint administratif	C	35H	1	0
Service technique					
Service technique	Adjoint technique Pal 2e CI	C	17H30	1	1
	Adjoint technique	C	10H	1	1
Service Enfance Jeunesse					
	Adjoint Animation Pal 2e CI	C	35H	1	1
	Adjoint Animation Pal 2e CI	C	30H	1	1
	Adjoint Animation	C	35H	2	2
Service Enfance Jeunesse					
	Auxil. Puéricul. Pal 2e CI	C	35H	2	2
Service Enfance Jeunesse					
Service Enfance Jeunesse					
Educateur Principal Jeunes Enfants		B	35H	1	1
				12	11

Bourguilain- Brandon - La Chapelle du Mont de France - Clermain - Dompierre les Ormes
Germolles sur Grosne - Matour - Montagny sur Grosne - Montmelard - Pierreflots - Saint Léger Sous
la Busstière - Saint Pierre le Vieux - Saint Point - Serrières - Tramayes - Trambly - Trivy - Vérasvres

Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier

entre Charolais et Mâconnais

Maire 71520 TRAMBLAY

Tel: 03 85 50 26 45 scmb71@orange.fr

www.scmb71.com

Non Titulaires (CDI)	Grades	Catégories	Tps de travail	Postes créés	Postes pourvus
Service Enfance Jeunesse	Adjoint Animation	C	17H	1	1
	Adjoint Animation	C	24H	1	1
	Adjoint Animation	C	30H	1	1
	Adjoint Animation	C	35H	1	1
Non Titulaires (CDD)				4	4
Service technique					
Service Général	Chargé de Mission TEPoS-TEPev	B	35H	1	1
Service Enfance Jeunesse	Adjoint technique	C	6H30	1	1
	Adjoint technique	C	20H	1	1
Service Enfance Jeunesse					
	Adjoint Animation	C	25H	1	1
	Adjoint Animation	C	28H	1	1
	Adjoint Animation	C	18H	1	1
	Adjoint Animation	C	vacataire	1	1
	Auxil. Puéricul. Pal 2e CI	C	17H	1	1
contrats aidés					
	Emplois				
Service Enfance Jeunesse					
	Animateur	C	35H	3	3
	Animateur	C	33H	1	1
	Animateur	C	30H	1	1
	Animateur	C	28H	1	1
				6	6
				30	29

Bourguilain- Brandon - La Chapelle du Mont de France - Clermain - Dompierre les Ormes
Germolles sur Grosne - Matour - Montagny sur Grosne - Montmelard - Pierreflots - Saint Léger Sous
la Busstière - Saint Pierre le Vieux - Saint Point - Serrières - Tramayes - Trambly - Trivy - Vérasvres